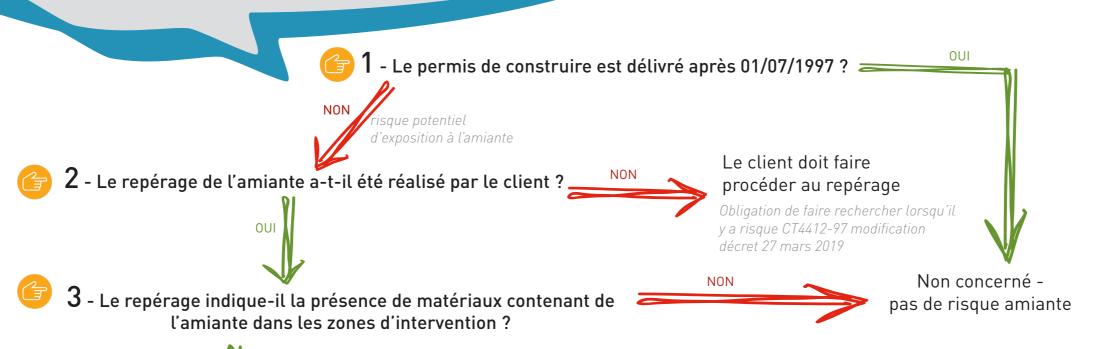
INTERVENTIONS SUR MATÉRIAUX AMIANTÉS

DALLES DE SOL VINYLE AMIANTE (DVA)...





4 questions avant d'intervenir sur un chantier







- OUI
- > Formaliser le plan de prévention : identifier les lieux et les surfaces concernés
- > Mettre à jour le DUERP
- > Sensibiliser les intervenants : matériaux amiantés







Intervention dite SS4 – Les activités menées sur les matériaux amiantés sont susceptibles de libérer des fibres d'amiante

- Formalisation du plan de prévention et mise à jour du DUERP
- Formalisation de modes opératoires (annexes du DUERP) et des notices de poste (au préalable détermination niveau d'exposition) - un par processus
- Formation :
 - encadrement technique (5 jours) [1]
 - encadrement chantier (5 jours) [1]
 - opérateurs (2 Jours)

- Transmission des modes opératoires et notice de poste (DREETS (ex DIRRECTE), médecine du travail,...)
- Vérification du niveau d'exposition lors de chantier test (le premier), via organisme accrédité COFRAC
- Enregistrement des expositions des opérateurs via la fiche d'exposition
- Surveillance médicale renforcée
- Mesure d'exposition à minima une fois par an VLEP (10 f/L)

